

DECRET N° 2002-185 du 24 Avril 2002

portant reconstitution de
carrière d'un sous-officier
de la Police Nationale.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS: Vu l'Acte Fondamental;

DCF/DGAF Vu la Loi n°17/61 du 16 janvier 1961, portant organisation et
recrutement des Forces Armées de la République du Congo;

Vu la Loi n°11/97 du 12 mai 1997, portant organisation et
fonctionnement des Forces Armées Congolaises;

Vu l'Ordonnance n°4/99 du 29 juin 1999, portant organisation
et fonctionnement de la Police;

DBF/DGAF

Vu l'Ordonnance n°4/2001 du 5 février 2001, portant statut
général des militaires et des gendarmes;

Vu le Décret n°70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement
dans l'Armée Populaire Nationale;

Vu le Décret n°2001/193 du 11 avril 2001, portant création du
Comité de Défense;

DGAF/MDN

Vu le Décret n°2001/198 du 11 avril 2001, portant attribution
et organisation du Ministère de la Défense Nationale;

Vu ensemble, les Décrets n°99/1 du 12 janvier 1999 et 2001/219
du 8 mai 2001, portant nomination des membres du Gouverne-
ment.

.../...

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE:

DECRETE:

Article Premier: La carrière du Sergent NGOSSELE Pierre, en service à la Direction Générale de la Police Nationale, est reconstituée conformément aux textes en vigueur du grade de Sergent-Chef au grade de Lieutenant.

Article 2: Le Sergent NGOSSELE Pierre est inscrit aux Tableaux d'Avancement des officiers au titre des années 1992, 1995, 1997 et 1999 et nommé respectivement pour les grades de:

- Sergent-Chef pour compter du 1er octobre 1992;
- Adjudant pour compter du 1er janvier 1995;
- Sous-Lieutenant pour compter du 1er janvier 1997;
- Lieutenant pour compter du 1er janvier 1999.

Article 3: Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures, contraires au présent Décret.

Article 4: Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 24 Avril 2002

Denis SASSOU - NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Ministre à la Présidence,
chargé de la Défense Nationale,

LEKOUNDZOU-Itihi-Ossétoumba.-

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget,

Mathias D Z O N.-